

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Avril 2023**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 avril 2023, au moins 663 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES****PAGES**

0. INTRODUCTION .....	4
I. DES PERSONNES TUEES .....	5
I.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES .....	5
I.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	5
I.3. DES CADAVRES RETROUVES .....	6
I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS.....	6
II.DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE .....	7
II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....	7
II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE .....	7
II.1.2.DES PERSONNES TORTUREES .....	7
II.2. DU DROIT A LA LIBERTE .....	8
II.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES .....	8
II.2.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....	8
III. DE LA JUSTICE .....	9
IV. DE LA GOUVERNANCE .....	9
V. DES FAITS SECURITAIRES.....	9
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**TGI** : *Tribunal de Grande Instance*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel d'avril 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 363 à 367.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 56 personnes mortes dont 17 suite aux pluies diluviennes et aux éboulements de terrains. Parmi ces tuées, il y a aussi 26 retrouvés cadavres. En outre, la Ligue Iteka a répertorié 17 victimes de VBG, 8 torturées, 4 enlevées et/ou portées disparues ainsi que 77 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes et 9 enfants morts dont 2 suite aux courants d'eau, 1 femme enlevée et 32 femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres des partis CNDD-FDD et CNL ont été aussi visés par ces violences. Ainsi, 3 membres du parti CNDD-FDD ont été tués, 5 membres du parti CNL ont été torturés et 3 membres du parti CNL ont été arrêtés arbitrairement.

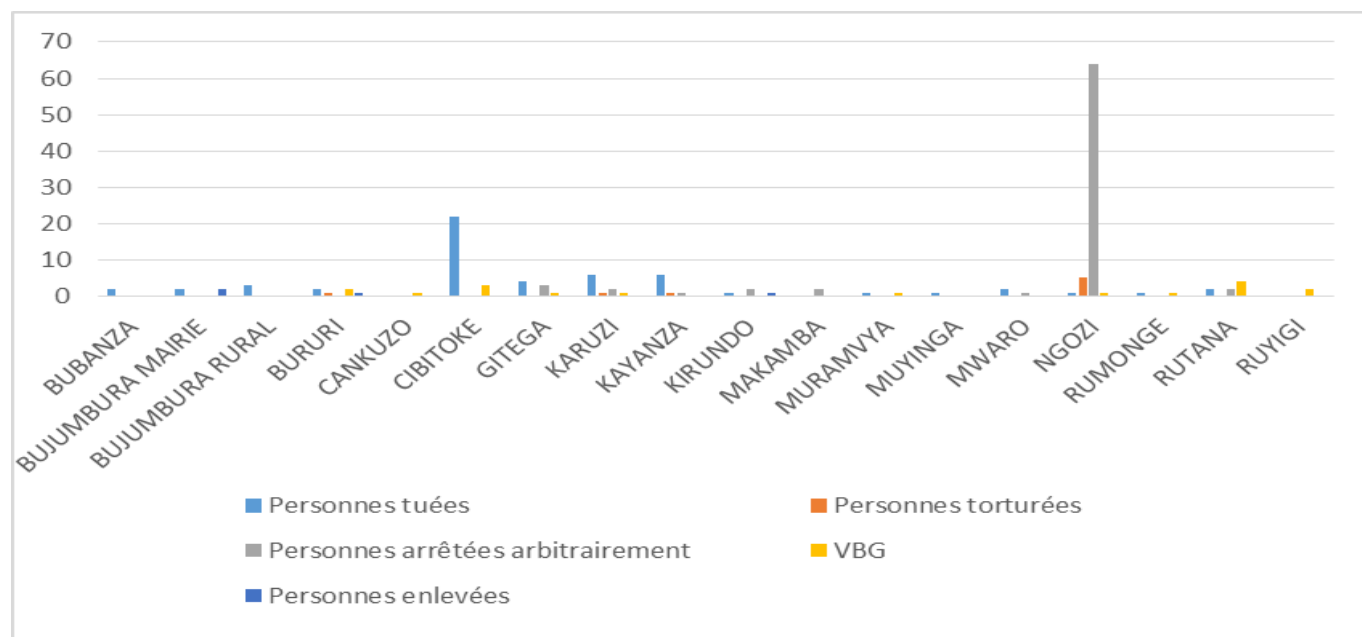
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois d'avril 2023**



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois d’avril 2023, le nombre de personnes mortes s’élève à 56 dont 17 suite aux pluies diluviennes et aux éboulements de terrain. Parmi ces tuées, il y a aussi 26 retrouvés cadavres. Parmi ces victimes figurent 3 membres du parti CNDD-FDD, 5 femmes et 9 enfants morts dont 2 suite aux courants d’eau.

Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 22 cas, suivie de Karuzi et Kayanza avec 6 cas chacune, de Gitega avec 4 cas. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 22 cas, des militaires avec 2 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas.

Sur un total de 17 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Rutana vient en tête avec 4 cas, suivie de Cibitoke avec 3 cas, Bururi et Ruyigi avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 8 victimes de torture. Ces victimes ont été répertoriées dans les provinces de Ngozi avec 5 cas, Bururi, Karuzi et Kayanza avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 7 cas et des administratifs avec 1 cas.

Sur un total de 4 cas de personnes enlevées relevés au cours de cette période, Bujumbura Mairie vient en tête avec 2 cas, suivie de Bururi et Kirundo avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs sont gens non identifiés avec 2 cas, des agents du SNR et des administratifs avec 1 cas chacun.

Sur un total de 77 cas d’arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Ngozi vient en tête avec 64 cas suivie de Gitega avec 3 cas. Parmi les victimes figurent 32 femmes et 3 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement. Leurs présumés auteurs sont des administratifs avec 64 cas et des policiers avec 13 cas.

## ***I. DES PERSONNES TUEES***

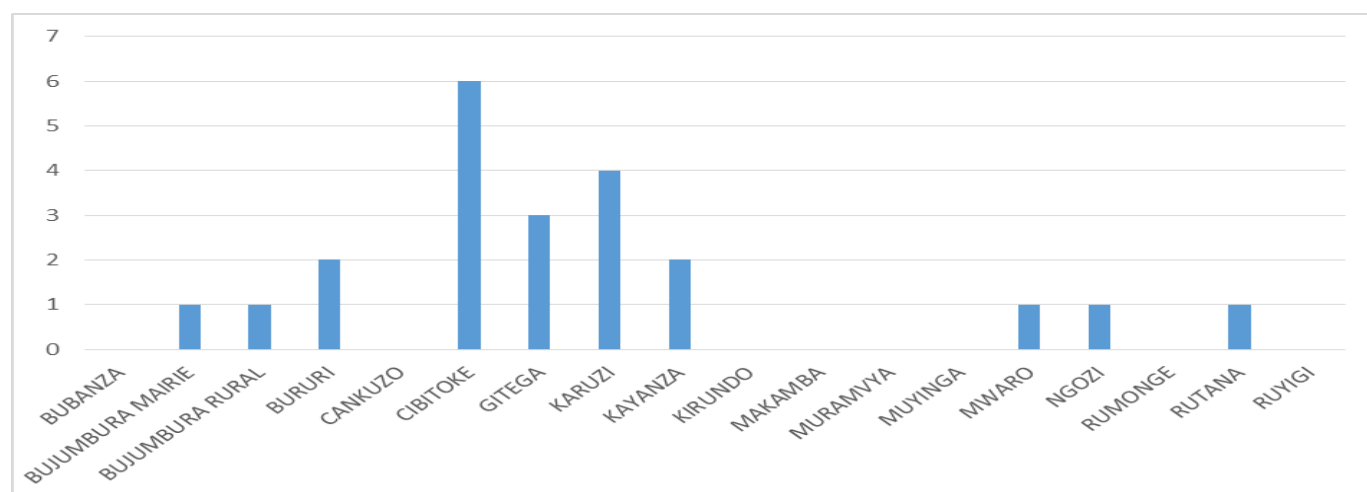
### ***I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES***

Au cours du mois d’avril 2023, la Ligue Iteka a relevé 3 personnes tuées par des militaires avec 2 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas dans la province de Cibitoke.

### ***I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

Au cours du mois d’avril 2023, la Ligue Iteka a relevé 22 cas de personnes tuées par des gens non identifiés. Comme l’illustre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 6 cas, suivie de Karuzi avec 4 cas et Gitega avec 3 cas.

***Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés***

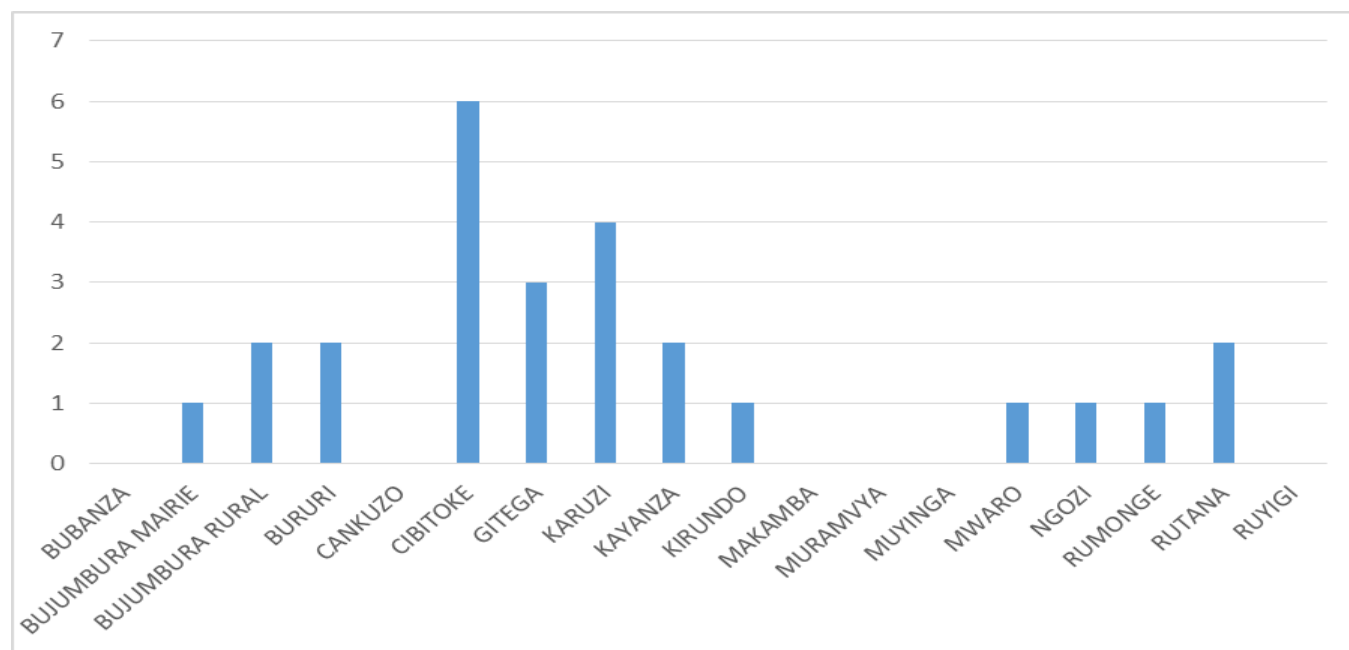


### ***I.3. DES CADAVRES RETROUVES***

Au cours du mois d'avril 2023, la Ligue Iteka a enregistré 26 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en provinces Cibitoke avec 6 cas, Karuzi avec 4 cas et Gitega avec 3 cas. La plupart de ces cadavres ont été retrouvés notamment dans des champs, au bord des routes et dans des brousses et ils avaient des signes de violences comme des blessures et du sang au niveau du corps.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

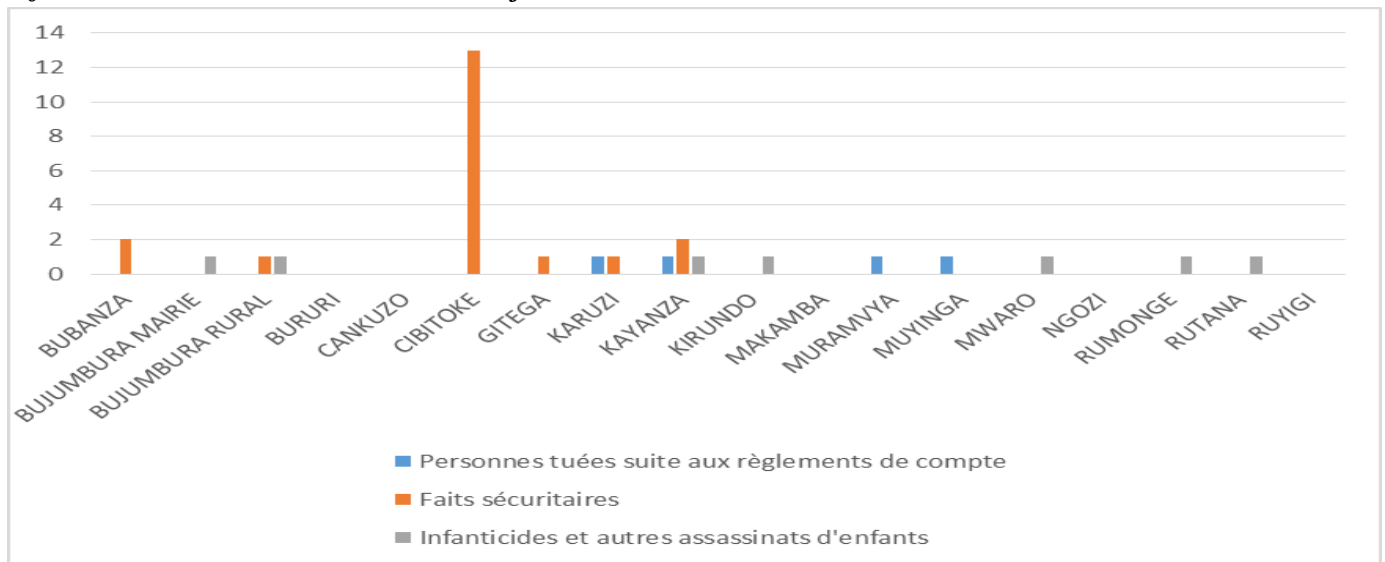
**Figure 3 : Graphique des cadavres retrouvés**



### ***I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS***

Au cours du mois d'avril 2023, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 31 personnes sont mortes dont 20 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 7 [enfants morts](#) dont 2 suite aux courants d'eau et 4 cas suite [aux règlements de compte](#). Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment dans les provinces Cibitoke avec 13 cas, Kayanza avec 4 cas, Bubanza et Bujumbura rural avec 2 cas chacune.

**Figure 4 : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, au règlement de compte et aux infanticides ou autres assassinats d'enfants**



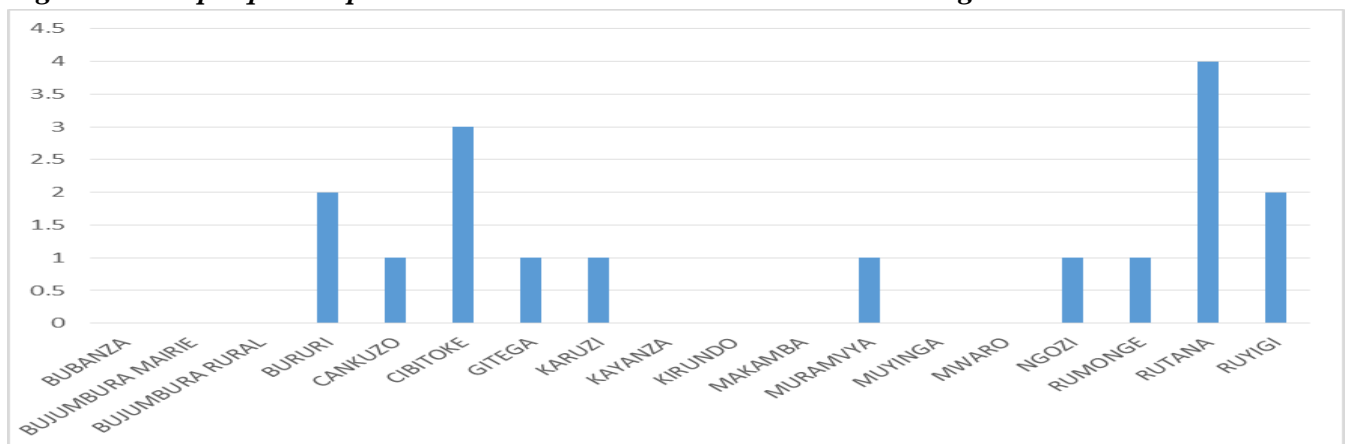
## **II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE**

### **II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 17 cas [de VBGs](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Rutana vient en tête avec 4 cas, suivie de Cibitoke avec 3 cas, de Bururi et Ruyigi avec 2 cas chacune.

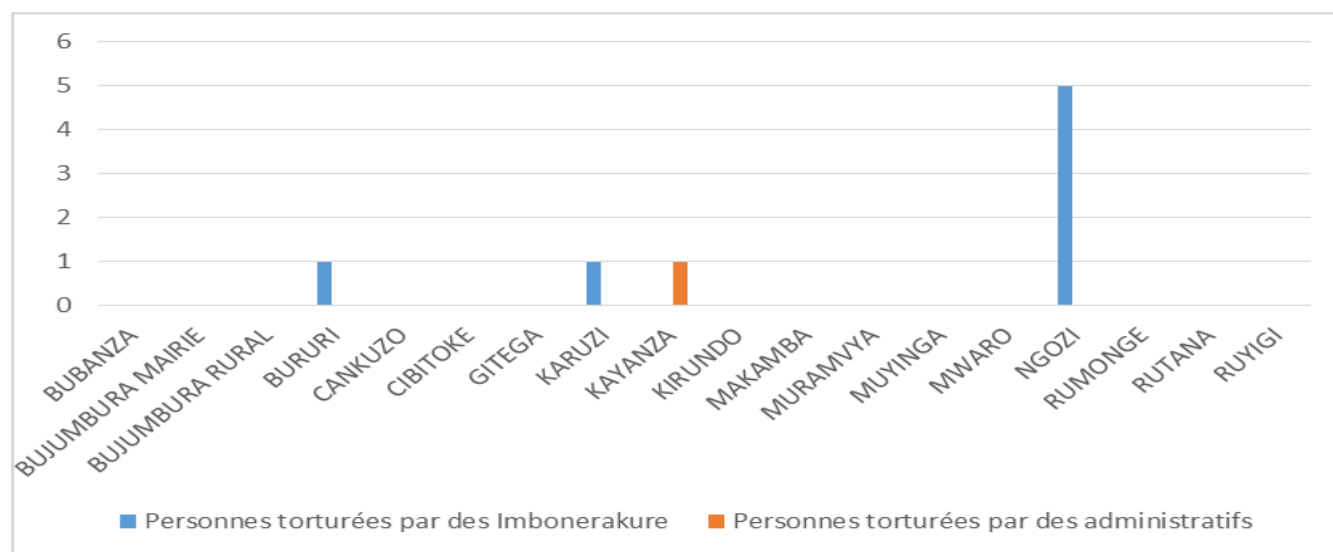
**Figure 5 : Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre**



#### **II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES**

Au cours du mois d'avril 2023, la Ligue Iteka a relevé 8 victimes [de torture](#) dont 5 membres du parti CNL. Comme l'illustre le tableau ci-après, ces victimes ont été répertoriées dans les provinces de Ngozi avec 5 cas, Bururi, Karuzi et Kayanza avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 7 cas et des administratifs avec 1 cas.

**Figure 6 : Graphique des personnes torturées**



## **II.2. DU DROIT A LA LIBERTE**

### **II.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

Au cours du mois d’avril 2023, la Ligue Iteka a répertorié 4 personnes dont 1 femme [enlevées et/ou portées disparues](#). Ces victimes ont été enregistrées à Bujumbura mairie avec 2 cas, Bururi et Kirundo avec 1 cas chacune.

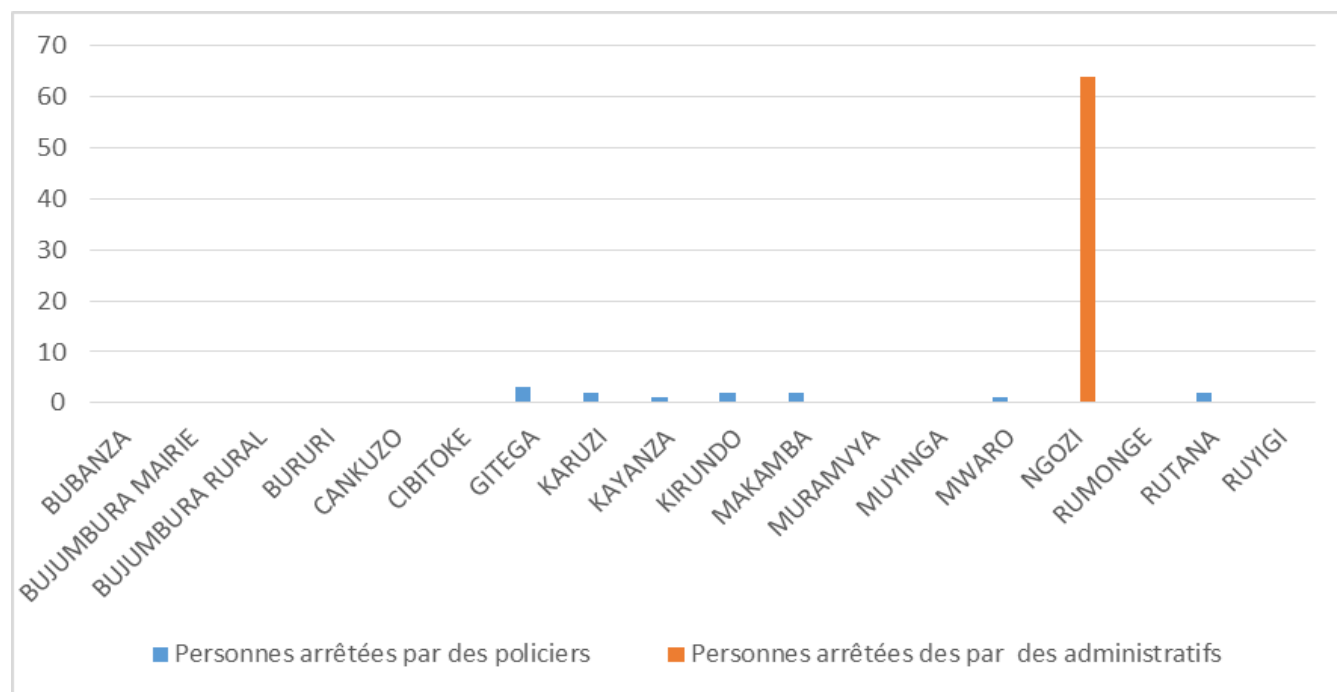
Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des gens non identifiés avec 2 cas, des agents du SNR et des administratifs avec 1 cas chacun.

### **II.2.2.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

Au cours du mois d’avril 2023, la Ligue Iteka a répertorié 77 cas [d’arrestations arbitraires](#) dont 3 membres du parti CNL et 32 femmes. Comme le graphique ci-dessous l’indique, la province de Ngozi vient en tête avec 64 cas suivie de Gitega avec 3 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des administratifs avec 64 cas et des policiers avec 13 cas.



**Figure 7 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement**



### **III. DE LA JUSTICE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice. Il s'agit de quatre membres du parti CNDD-FDD condamnés en province Rumonge par le TGI Rumonge à une peine variant entre 5 mois et 2 ans ainsi qu'un ex-administrateur arrêté en commune Muhuta, province Rumonge.

### **IV. DE LA GOUVERNANCE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé des cas ci-après :

- Tricheries des examens à l'ECOFO Rutonganikwa II en commune Buhiga, province Karuzi ;
- Arrestation du Général Alain Guillaume Bunyoni, ex-premier Ministre en commune Kabezi, province Bujumbura.

### **V. DES FAITS SECURITAIRES**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à des faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Paralysie des activités en commune Buhiga, province Karuzi ;
- Une famille malmenée en commune Ntega, province Kirundo ;
- Trois personnes brûlées dont deux enfants dans les provinces Rumonge, Kayanza et Gitega ;
- Perturbation de l'enterrement d'un membre du parti CNL en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural ;
- Une permanence du parti CNL détruite en commune Ryansoro, province Gitega ;
- Quatre personnes blessées en provinces Rumonge, Bururi et Rutana.

## **VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Au cours du mois d'avril 2023, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être enregistrée dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

### **Au Gouvernement du Burundi**

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

### **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

### **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

### **A la CPI**

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

### **A la population**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.